

## CONVENTION DE BILLETTERIE 2023

Entre L'EPIC OFFICE DE TOURISME ET D'ATTRACTIVITÉ  
32 boulevard Fernand Moureaux  
14360 TROUVILLE-SUR-MER  
représenté par Madame Salma AMER

et

La VILLE DE TROUVILLE SUR MER  
164, boulevard Fernand Moureaux  
14 360 Trouville sur mer  
représentée par Madame Sylvie de Gaetano

### VU LA DÉLIBÉRATION N° ..... DU COMITÉ DE DIRECTION DU ... IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

#### **Préambule :**

L'Office de Tourisme et d'Attractivité de TROUVILLE-SUR-MER Établissement Public Industriel et Commercial est l'organisme officiel d'information, d'accueil, d'animation, de promotion et de valorisation touristique de la Ville de TROUVILLE-SUR-MER.

#### **ARTICLE N°1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de régler les modalités techniques et financières de la billetterie **de Trouville-sur-Planches** dans l'espace boutique / billetterie de l'Office de Tourisme et d'Attractivité de TROUVILLE-SUR-MER.

#### **ARTICLE N°2 : PRESTATIONS ET MODALITÉS FINANCIÈRES**

*Prestation : Spectacle Love Letters avec Michèle Bernier et Patrick Braoudé au Salon des Gouverneurs du Casino Barrière*

*Dates : 24 mars 2023*

*Horaires : 19h*

*Prestation : Spectacle Stéphane Guillon au Salon des Gouverneurs du Casino Barrière*

*Dates : 22 avril 2023*

*Horaires : 20h*

*Jauge : 450 places*

Tarif public : 20,00€

Tarif réduit : 10,00€ *Sur présentation de justificatifs, pour :*

*- les résidents Trouvillais (détenteurs d'une carte de résident ou d'un justificatif de domicile), les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emplois et les personnes en situation de handicap.*

L'Office de Tourisme et d'Attractivité ne prendra pas de commission sur ces deux événements.

Les recettes seront reversées mensuellement par virement du TRÉSOR PUBLIC sur le compte bancaire du fournisseur.

### **ARTICLE N°3 : ASSURANCE**

LE FOURNISSEUR s'engage à être assuré pour la prestation proposée dans le cadre de cette convention.

### **ARTICLE N°4 : QUALITÉ**

La Démarche Qualité et la Marque Qualité Tourisme™ qui a été attribuée en septembre 2013 à l'Office de Tourisme et d'Attractivité de TROUVILLE-SUR-MER et renouvelée en octobre 2021, nous oblige à nous auto-évaluer et à nous améliorer en permanence.

C'est également une manière de nous différencier de la concurrence en proposant des produits valorisant les ressources et le patrimoine locaux.

Un certain nombre d'engagements sont donc à prendre en compte par les deux parties.

Le **FOURNISSEUR** s'engage envers l'Office de Tourisme et d'Attractivité :

- A présenter des produits ou des prestations de qualité irréprochable

En contrepartie, **L'OFFICE DE TOURISME ET D'ATTRACTIVITÉ** s'engage :

- A former son personnel à la vente de ces produits (argumentaire de vente)
- A faire remonter au FOURNISSEUR les remarques, suggestions ou réclamations émanant des clients

La présente convention est valable jusqu'au 31/12/2023

À TROUVILLE-SUR-MER, le 27/01/2023

OFFICE DE TOURISME ET D'ATTRACTIVITÉ  
Madame ...

VILLE DE TROUVILLE SUR MER

Aperçu Signature

